

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par la présente, donné par le soussigné, greffier de la ville de Waterloo que :

À la séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 8 avril 2025, à 19h00 à l'hôtel de ville de Waterloo, 417 rue de la Cour, le conseil municipal statuera sur 3 demandes de dérogations au règlement de zonage.

- **Nature de la demande** : Implantation en marge avant – Lot 6 333 062 - Rue de la Montagne.

Demande d'autoriser l'implantation d'un futur bâtiment résidentiel en marge avant à 3.92 mètres au lieu du 7.5 mètres réglementaire.

- **Nature de la demande** : Nombre de logements – 448 Avenue du Parc – Lot 4 162 998.

Demande d'autoriser la construction de 14 logements au lieu des 13 logements permis selon la réglementation, en lien avec la superficie du lot.

- **Nature de la demande** : Implantation d'un bâtiment accessoire – 111 rue Nadeau – GJ Ménard.

Demande d'autoriser un bâtiment accessoire qui a été implanté à une distance de 2.14 mètres du bâtiment principal, au lieu des 3 mètres requis.

DONNÉ À WATERLOO, ce 20 mars 2025

Louis Verhoef
Directeur général et greffier